



Le 30 novembre 2015

Par dépôt électronique (SDÉ) et par poste

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3596
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2016-2017
Votre dossier : R-3933-2015
Notre dossier : R051244

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur) est dans l'impossibilité de déposer ses réponses à la demande de renseignements n° 6 de la Régie, transmise le 24 novembre, pour la date du 30 novembre fixée par la Régie.

Étant donné que cette demande de renseignements s'ajoute aux suivis demandés à la suite de la décision D-2015-189 relative au passage aux US GAAP, le court délai imparti pour y répondre s'avère insuffisant. Le Distributeur ne sera donc pas en mesure d'y répondre avant le 2 décembre en après-midi.

En conséquence, le Distributeur demande l'autorisation de déposer les réponses à la demande de renseignements n° 6 de la Régie au plus tard le 2 décembre 2015 en après-midi.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Éric Fraser

Éric Fraser, avocat

EF/
c.c. Intervenants (par courriel seulement)